



SOMMAIRE

	Pages
Point 34 de l'ordre du jour :	
Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est	761
Point 15 de l'ordre du jour :	
Elections aux sièges devenus vacants dans les organes princi- paux (suite) :	
c) Election de cinq membres de la Cour internationale de Justice	769

Président : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

POINT 34 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de la paix, de la stabilité
et de la coopération en Asie du Sud-Est

1. M. SOURINHO (République démocratique populaire lao) : La question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est est, de toute évidence, une question extrêmement importante, non seulement pour tous les pays et les peuples de la région en ce qu'elle concerne et intéresse directement leur existence présente et future, mais aussi pour la paix et la stabilité internationales, puisque l'Asie du Sud-Est, de par sa situation géopolitique, représente une zone stratégique de premier plan.

2. Les motivations qui ont conduit l'année dernière un certain nombre de pays, dont le mien, à demander l'inscription de ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ont été clairement exposées dans le mémorandum accompagnant la demande d'inscription¹, lesquelles pourraient se résumer comme suit.

3. Durant les 40 dernières années, l'Asie du Sud-Est n'a jamais connu de paix ni de stabilité. Au cours des années 40, l'ensemble des peuples et des pays de cette région ont, à des degrés divers, subi les conséquences néfastes de la deuxième guerre mondiale, se traduisant par l'invasion brutale des forces étrangères, suivie de l'occupation, puis de la lutte sanglante de la libération. Pendant les années 50, l'ensemble des peuples et des pays de l'Asie du Sud-Est ont mené, par des moyens différents, la lutte pour leur autodétermination et leur indépendance totale contre le joug colonial et la domination étrangère.

4. Ce fut au cours de cette période que presque tous les pays de la région, sauf les trois pays de l'Indochine qui devaient continuer à lutter contre le néocolonialisme et la guerre d'agression impérialiste jusqu'en 1975, ont accédé à leur indépendance, mettant à profit la paix et la liberté reconquises pour se consacrer à la tâche de développement et d'édification nationale dans l'intérêt du progrès et du bien-être de leurs peuples.

5. Mais, en raison de la continuation de la guerre en Indochine, qui avait atteint le summum d'intensité dans les dernières années 60 et celles du début des années 70, la situation de l'ensemble de la région demeurait toutefois très instable.

6. Après la victoire historique des trois peuples de l'Indochine en 1975, une ère de paix, d'indépendance, de stabilité et de coopération s'ouvrirait pour tous les pays de l'Asie du Sud-Est, mais, malheureusement, pas pour longtemps, à cause de nouvelles ingérences des puissances extérieures dans les affaires intérieures de tous ces pays, bien que ce soit à des degrés différents.

7. Ces nouvelles ingérences sont infiniment plus subtiles et plus surnoises puisqu'elles émanent d'une superpuissance asiatique, qui nourrit des ambitions hégémonistes et expansionnistes sans bornes à l'égard de tous ses petits voisins et de la région tout entière et qui, en plus, connaît parfaitement les terrains sur lesquels elle déploie ses activités.

8. En vue de réaliser ses noirs desseins, cette même superpuissance a recouru à tous les moyens, notamment en scellant et développant sans cesse sa collusion, voire son alliance impie, avec les forces impérialistes et réactionnaires qui s'efforcent, elles aussi, de maintenir leur présence en Asie du Sud-Est.

9. Agissant en étroite collusion avec ces forces maléfiques et les autres forces rétrogrades, la grande puissance hégémoniste et expansionniste de la grande nation en question s'applique méthodiquement à encourager la recrudescence, dans tous les pays de la région, des activités des groupes pseudo-révolutionnaires entretenus et soutenus par elle, à semer la zizanie parmi les peuples de la région et au sein de la même nation, à opposer les pays de la région les uns aux autres, particulièrement les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE] contre les pays de l'Indochine, à s'opposer à la ligne politique de paix, d'indépendance, d'amitié et de coopération adoptée par les trois pays de l'Indochine et, pis encore, à s'immiscer ouvertement et impunément dans les affaires intérieures du peuple du Kampuchea qui se relève solidement des cendres du génocide.

10. Point n'est besoin de souligner que ces agissements sont doublement repoussants et dégradants puisqu'ils dérivent d'une superpuissance qui proclame à tout vent qu'elle est « amie » des pays du tiers monde, qu'elle fait partie du tiers monde et, plus ironiquement encore, qu'elle défend les intérêts des moyens et petits pays.

11. Ce sont effectivement ces agissements qui constituent la source fondamentale de la vive tension qui règne en ce moment en Asie du Sud-Est. Cette tension, outre qu'elle présente une grave menace pour la paix et la stabilité de la région et du monde, constitue un obstacle très sérieux à la normalisation et au développement des relations de bon voisinage et de coopération entre tous les pays de la région, dont les peuples de toutes les couches sociales n'aspirent qu'à vivre dans la paix et l'harmonie entre eux et avec les autres peuples du monde.

12. Depuis des temps immémoriaux, les peuples de l'Asie du Sud-Est ont toujours vécu côte à côte, façonné leur histoire et leur identité, bâti leur indépendance en tant qu'Etats et nations, suivant les conditions spécifiques de chacun, et il n'y a pas de doute qu'ils seront appelés à vivre ensemble de cette manière jusqu'à la fin des temps.

13. Partant de cette considération, il est très souhaitable et même nécessaire, en vue d'assurer un avenir garanti et prospère à leurs générations présentes et futures, que les

peuples des pays de l'Asie du Sud-Est, qui disposent d'immenses potentiels économiques, humains et culturels, œuvrent résolument ensemble pour mettre fin à toutes les ingérences extérieures, dans toutes leurs formes et manifestations, et à tout recours à la force, qui sont l'origine de leurs divergences présentes et d'implacables ennemis de leur tranquillité et de leur progrès.

14. Ces objectifs seront sûrement réalisés pas à pas avec la ferme volonté de tous les pays de la région, qui devraient, pour ce faire, placer au-dessus de tout les intérêts supérieurs à long terme de leurs nations. Au demeurant, l'histoire a amplement démontré que la confrontation ne mène qu'à une grande impasse. Dans le cas de l'Asie du Sud-Est, elle ne peut qu'accroître l'incompréhension, prolonger la souffrance et exacerber la tension dans les relations des pays en cause. En même temps, elle favorise toutes sortes d'intrigues et d'ingérences des puissances extérieures, ce qui transformera ainsi toute la région en un foyer de tension permanent faisant courir un grand danger à la paix et à la sécurité universelles.

15. Nous pensons sincèrement que les pays du tiers monde, dont la plupart ont subi et subissent encore des intrigues et ingérences impérialistes, néocolonialistes et de l'hégémonisme de grande nation, comprendront parfaitement le caractère pernicieux de la situation qui règne présentement en Asie du Sud-Est. C'est à eux, avant tout, et aux pays épris de paix et de progrès, que nous adressons un appel pour qu'ils nous aident à rétablir la confiance, la paix, la stabilité, l'amitié et la coopération dans notre région depuis trop longtemps tourmentée.

16. Les peuples de l'Asie du Sud-Est, en particulier les trois peuples de l'Indochine, qui ont connu pendant plus de 30 ans d'effroyables souffrances et des dévastations provoquées par les agressions impérialistes, désirent ardemment la paix pour reconstruire leurs pays et améliorer les conditions de vie de leurs populations. Ils souhaitent vivre en bonne intelligence et en bon voisinage avec tous leurs voisins et les autres pays du monde, dans le strict respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de l'égalité et de l'avantage mutuel. En plus, les trois pays de l'Indochine ont délibérément et irrévocablement opté pour une politique de paix, d'indépendance, d'amitié, de non-alignement et de coexistence pacifique.

17. Ainsi, n'est-il pas raisonnable et juste de demander à la communauté internationale, spécialement à l'Organisation des Nations Unies dont les nobles idéaux sont de renforcer la paix et promouvoir la compréhension et la coopération entre tous les peuples, de nous prêter utilement et positivement son assistance en vue de réaliser nos objectifs et aspirations profondes?

18. C'est donc dans cet esprit que nous souhaitons voir s'orienter le débat sur le point dont l'Assemblée générale se trouve actuellement saisie. Et, comme nous disons, chaque chose en son temps. Il y a un temps pour les larmes, un temps pour la joie, un temps pour la confrontation et un temps pour la coopération. Nous souhaitons vivement que les temps des larmes et de la confrontation soient à jamais révolus pour permettre aux temps de la joie et de la coopération de s'installer solidement au sein de l'Assemblée et ailleurs, qu'il s'agisse de la question de l'Asie du Sud-Est ou d'autres questions.

19. Concernant l'Asie du Sud-Est, bien qu'il existe encore, comme l'a souligné le mémorandum du Ministère des affaires étrangères de mon pays « un certain nombre de divergences quant à l'évaluation de la cause de la tension qui risque d'éclater à tout moment... et aux moyens destinés à éliminer cette cause » [voir A/36/561, annexe], cela ne constitue pas et ne doit pas constituer un obstacle à ce que nous déployions des efforts sincères et soutenus

afin d'aplanir et d'éliminer ces divergences. Le mémorandum poursuit :

« C'est pourquoi, seule la poursuite du dialogue entre les deux groupes de pays [de l'Indochine et de l'ANASE] permettra de promouvoir la compréhension et la confiance mutuelles, d'éliminer ces divergences et de rechercher ensemble les moyens de règlement pour éliminer les causes de la menace à l'indépendance, à la souveraineté des Etats et d'une manière générale à la paix et à la stabilité de la région.

« Poursuivre de telles orientations est conforme à la Déclaration finale de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à New Delhi au mois de février 1981, qui fait appel « à tous les Etats de la région d'entamer un dialogue conduisant au règlement de leurs différends et à l'établissement d'une paix et d'une stabilité durables dans la région, ainsi qu'à l'élimination d'ingérences et de menaces d'intervention de puissances extérieures ». [Ibid.]

20. Je m'empresse d'ajouter que « poursuivre de telles orientations » est non seulement conforme aux principes et objectifs du mouvement des pays non alignés, mais aussi rentre dans la ligne de la pratique observée par les autres instances internationales, telles que l'Organisation de l'unité africaine, l'Organisation des Etats américains et la Ligue des Etats arabes, par exemple, qui ont toujours demandé que les problèmes régionaux soient réglés, en premier lieu, par les Etats concernés de la région eux-mêmes. Bien plus, « de telles orientations » répondent parfaitement aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies qui consacre une première place au règlement pacifique des différends.

21. S'en tenant à leur politique de paix, d'amitié, de coopération et de bon voisinage, les trois pays de l'Indochine ont récemment proposé aux pays de l'ANASE de se mettre d'accord sur un certain nombre de principes régissant leurs relations mutuelles. Ces principes, qui ont été exposés devant cette auguste assemblée à la 16^e séance par mon vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères lors du débat général se trouvent énumérés dans le mémorandum dont j'ai parlé ci-dessus. Toutefois, je me permettrai, à l'intention des représentants qui n'ont pas ce mémorandum à leur disposition ou de ceux qui n'ont pas eu le temps de le lire, de rappeler quelques-uns d'entre eux qui me paraissent les plus actuels et les plus fondamentaux. Les voici :

« Respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de chacun, la non-agression, l'égalité, l'avantage réciproque, la coexistence pacifique entre les deux groupes de pays de l'Indochine et de l'ANASE pour la paix, la stabilité, l'amitié et la coopération en Asie du Sud-Est.

« Respecter les droits du peuple de chaque pays à choisir et à développer librement leur système politique, social, économique et culturel; à déterminer librement leur ligne politique intérieure et étrangère conformément aux objectifs et aux principes du non-alignement et de la Charte des Nations Unies; ne pas imposer la volonté d'une partie à l'autre.

« Les affaires intérieures et extérieures de chaque pays appartenant aux deux groupes de pays de l'Indochine et de l'ANASE doivent être déterminées par son propre peuple sans qu'aucun pays n'ait le droit de s'y immiscer individuellement ou collectivement, directement ou indirectement.

« Régler les questions en litige et les différends dans les relations entre les deux groupes de pays de l'Indochine et de l'ANASE ainsi qu'entre les autres pays de la région par les moyens pacifiques à travers les négociations et dans l'esprit que tous les problèmes de l'Asie du Sud-

Est doivent être réglés par les pays de la région suivant les principes de l'égalité, de l'amitié, du respect mutuel, de la compréhension et tenant compte des intérêts légitimes de chacun, par commun accord, et sans imposition de la volonté d'une partie à l'autre, sans ingérence extérieure, sans recours à l'utilisation de la force ou à la menace de l'utilisation de la force dans leurs rapports.

« Respecter le droit de chaque pays de l'Indochine et de l'ANASE ainsi que d'autres pays de l'Asie du Sud-Est à se défendre individuellement ou collectivement, conformément aux principes du non-alignement et de la Charte des Nations Unies; ne permettre à aucun pays d'utiliser des traités de défense collective pour servir ses intérêts particuliers et s'opposer à d'autres pays de la région.

« Poursuivre et développer la coopération bilatérale et multilatérale dans les domaines économique, technico-scientifique, culturel sportif et touristique entre les deux groupes de pays de [...] de l'Asie du Sud-Est, sur la base des principes de l'égalité, de l'avantage réciproque, en vue de renforcer la compréhension et la confiance mutuelles, les relations d'amitié et de bon voisinage dans l'intérêt de l'œuvre d'édification de chaque pays selon ses conditions particulières.

« Les pays hors de la région doivent respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays de la région. Mettre fin à toutes formes de pression et de menace [...] créant une situation de tension et d'hostilité entre les pays de la région. »

« Les pays de la région ne laissent aucun pays utiliser leur territoire pour servir de base d'agression et d'ingérence directe ou indirecte à l'encontre des autres.

« Ils se déclarent prêts à coopérer avec les autres pays hors de la région et les organisations internationales, à accepter leur assistance non assortie de conditions politiques.

« En aucun cas, la coopération bilatérale ou multilatérale entre les pays des deux groupes de l'Indochine et de l'ANASE ainsi que l'autre pays de la région avec ceux hors de la région, ne doit porter préjudice à la sécurité et aux intérêts d'autres pays de la région, ni ne doit être dirigée contre aucun pays tiers. » [Ibid.]

22. Tels sont les quelques principes que j'ai tenu, en raison de leur importance capitale, à rappeler à l'Assemblée générale au risque d'une répétition superflue, principes que les trois pays de l'Indochine ont avancé à l'examen des pays de l'ANASE et du monde entier, en vue de restaurer la confiance dans les relations entre les deux groupes de pays et, partant, arriver, comme l'a indiqué le mémorandum « à la conclusion d'un accord ou autre forme d'engagement entre les deux groupes de pays de l'Indochine et de l'ANASE qui sont prêts à inviter l'autre pays de la région à y participer » [Ibid.].

23. Il n'est point nécessaire de souligner que la réalisation de l'engagement en question marquera un pas décisif sur la voie de la transformation du Sud-Est asiatique en zone de paix, de stabilité et de coopération, ce pour le plus grand bénéfice des peuples qui y vivent, de même que pour celui du renforcement de la paix et de la stabilité internationales.

24. Ma délégation engage donc fortement l'Assemblée générale à apporter sa contribution positive dans cette direction. Une situation aussi complexe que celle qui prévaut actuellement en Asie du Sud-Est ne peut pas être réglée du jour au lendemain. Beaucoup d'efforts dans le dialogue et des négociations bilatérales ou multilatérales entre les pays de l'Indochine et ceux de l'ANASE sont absolument nécessaires.

25. A ce propos, nous tenons à nous féliciter que dans le cadre de l'examen de cette question un dialogue franc

et constructif ait été noué entre les représentants de la République démocratique populaire lao et du Viet Nam, d'une part, et ceux des pays de l'ANASE, de l'autre. Nous ferons tout notre possible pour que ce dialogue se poursuive et s'intensifie pour parvenir, de concert avec nos partenaires, à trouver des solutions à tous les sujets de préoccupation communs. Nous sommes certains qu'à l'abri de toute ingérence extérieure, nous parviendrons ensemble avec les pays de l'ANASE à conjurer la situation tendue dans notre région et à nous engager tous dans une véritable ère de paix, de stabilité, d'amitié et de coopération fructueuse.

26. M. ANDERSON (Australie) [interprétation de l'anglais] : L'Australie fait partie de la région de l'Asie et du Pacifique et a un intérêt direct dans la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est et dans l'amitié et la coopération avec tous ses voisins de l'Asie du Sud-Est. C'est pour ces raisons que l'Australie a toujours appuyé le concept de l'ANASE d'une zone de paix, d'amitié et de neutralité en Asie du Sud-Est.

27. Ma délégation a donc étudié attentivement et soigneusement le mémorandum de la République démocratique populaire lao.

28. Nous estimons que la plupart de ces principes sont irréprochables. Qui pourrait contester, par exemple, le principe du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque pays d'Asie du Sud-Est et les principes de non-agression, d'égalité, d'avantages mutuels et de coexistence pacifique entre eux? Qui pourrait dénier le droit du peuple de chaque pays de choisir et de mettre au point librement son système politique, social, économique et culturel ou de déterminer librement sa position en matière de politique intérieure et étrangère, conformément aux objectifs et principes du non-alignement et de la Charte?

29. C'est lorsque nous nous tournons vers la situation actuelle en Asie du Sud-Est, et particulièrement vers la situation au Kampuchea, et que nous nous demandons comment ces principes y sont appliqués en pratique, que les difficultés surgissent. Lorsque nous le faisons, nous constatons que l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kampuchea, Etat de l'Asie du Sud-Est, ont été violées par le Viet Nam, Etat de l'Asie du Sud-Est, dont les forces militaires ont envahi et continuent d'occuper le Kampuchea en violation flagrante de la Charte. Nous constatons également que le peuple du Kampuchea a été privé de son droit fondamental de choisir librement sa forme de gouvernement et sa politique intérieure et extérieure.

30. Comme le Ministre des affaires étrangères de l'Australie l'a dit dans une allocution à l'Association australienne asiatique de Victoria le 15 octobre dernier :

« L'avenir du Viet Nam réside dans des relations constructives avec ses voisins de l'Asie du Sud-Est. Mais le Viet Nam semble incapable de comprendre les appréhensions suscitées par son passé de force militaire, son occupation du Kampuchea et ses relations avec l'Union soviétique. Le Viet Nam reste entêté, et le problème du Kampuchea ne pourra pas être réglé tant qu'il n'y aura pas retrait des forces vietnamiennes. »

31. Tant que les forces vietnamiennes ne se retireront pas du Kampuchea, tant que le droit fondamental du peuple khmer à l'autodétermination ne sera pas universellement respecté, nous ne pourrions pas prendre au sérieux ce mémorandum lao. Les principes nobles qui y sont énoncés sont entachés par la réalité brutale de la situation actuelle au Kampuchea.

32. Toutefois, nous ne devons pas terminer sans prier instamment le Viet Nam de respecter et de mettre en pratique les principes auxquels il a souscrit. Nous lançons de nouveau un appel au Viet Nam pour qu'il retire ses forces militaires du Kampuchea, pour qu'il respecte les droits et

libertés de ses voisins et pour qu'il s'associe à la majorité écrasante de l'Assemblée, conformément à la résolution 36/5, afin d'œuvrer à un règlement politique global du problème du Kampuchea. Si l'on parvient à ce règlement, on pourra alors ouvrir la voie au rétablissement des conditions de paix, de stabilité et de coopération réelles en Asie du Sud-Est.

33. M. HA VAN LAU (Viet Nam) : C'est la deuxième année consécutive que l'Assemblée générale est amenée, sur l'initiative d'un groupe de pays, dont le Viet Nam, à débattre de la question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est. Au cours de l'année écoulée, l'Asie du Sud-Est a continué d'être l'une des régions de tension dans le monde, avec des risques sérieux d'explosion aux conséquences difficiles à prévoir. Pareille situation suscite à juste titre les préoccupations de la communauté internationale.

34. Il ressort malheureusement des débats à la trente-cinquième session comme à la présente session de l'Assemblée générale que des divergences de vues persistent entre les deux groupes de pays de l'Asie du Sud-Est quant aux origines et causes de la tension et, partant, quant aux solutions à y apporter. Les points de vue, de part et d'autre, ont été exposés amplement, et il ressort clairement que, dans l'immédiat, il n'est pas possible d'éliminer ces divergences.

35. Par contre, au cours de cette même année, les pays appartenant aux deux groupes de la région ont entrepris, à plusieurs niveaux, de nombreux contacts et échanges de vues, dont notamment les visites du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao dans la plupart des pays de l'ANASE, les rencontres des Ministres et Vice-Ministres des affaires étrangères du Viet Nam et de la République démocratique populaire lao avec leurs homologues des autres pays de l'Asie du Sud-Est. A cette session même, ont eu lieu des entretiens bilatéraux entre le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao et ses homologues de l'Indonésie, de la Malaisie, des Philippines et de Singapour, et des réunions de travail entre les représentants de la République démocratique populaire lao et du Viet Nam avec ceux des cinq pays de l'ANASE. Ces contacts et rencontres ont permis aux deux groupes de pays d'accroître leur compréhension mutuelle, de promouvoir pas à pas la confiance réciproque et ont été jugés utiles par les deux côtés. Ce qu'il est important de souligner, c'est que ces échanges de vues ont fait ressortir que les deux groupes de pays ont un intérêt commun fondamental à la paix, à la stabilité de la région, et partagent le même point de vue sur la nécessité de vivre en bon voisinage, selon les principes de la coexistence pacifique. Ces échanges de vues ont également fait ressortir la volonté commune de poursuivre le dialogue, de rechercher avec persévérance des mesures réalistes en vue de régler pas à pas les différends entre les deux groupes de pays de l'Indochine et de l'ANASE. C'est là une tendance positive qui répond au désir et à l'attente des peuples de la région, à l'intérêt de la paix, de la stabilité en Asie du Sud-Est et dans le monde.

36. Paix, amitié et coopération avec les pays voisins de l'Asie du Sud-Est ont toujours été et demeurent une politique fondamentale et à long terme de mon pays, le Viet Nam. Durant les 40 années passées, le Viet Nam et les autres pays de l'Indochine, par leur lutte de libération nationale et leurs énormes sacrifices, ont conquis et défendu victorieusement leur indépendance et leur souveraineté et, par là même, repoussé les visées d'intervention et d'agression des grandes puissances impérialistes et hégémonistes, mis en échec leurs manœuvres visant à susciter division et confrontation, contribuant ainsi à inaugurer une ère nouvelle favorable à la paix, à la stabilité, à l'amitié et à la coopération entre les pays de la région.

37. Dès la fin de la seconde guerre d'Indochine, en 1975, le Viet Nam, oubliant le passé, a proclamé sa politique en quatre points visant à normaliser ses relations avec les pays de l'ANASE, et nos dirigeants ont entrepris des visites officielles dans différentes capitales de l'Asie du Sud-Est. De grands efforts ont été déployés de part et d'autre en vue de promouvoir et de développer des relations de coexistence pacifique, d'amitié et de coopération dans tous les domaines entre les pays de la région, ce qui a abouti à des résultats initiaux encourageants.

38. Cependant, le rétablissement de la paix en Indochine, accueilli avec joie et soulagement par toutes les forces éprises de paix et de justice dans le monde, y compris celles de l'Asie du Sud-Est, n'était malheureusement pas du goût de notre grand voisin du nord dont l'ambition hégémoniste s'est vue tout d'un coup contrecarrée. De là, la mise en œuvre d'une politique d'intervention et d'agression ouvertes de cette puissance asiatique contre les trois pays d'Indochine, en premier lieu le Viet Nam réunifié et indépendant, plongeant encore une fois la région dans les affres de la guerre et jetant délibérément de nouveau la pomme de discorde entre les pays de la région. Les relations entre les pays d'Indochine et ceux de l'ANASE se sont alors détériorées chaque jour davantage. Malgré cela, le Viet Nam, avec la République démocratique populaire Lao et la République populaire du Kampuchea, persévère dans sa politique de paix et d'amitié envers ses voisins de l'ANASE. Les trois pays d'Indochine ont pris l'initiative d'avancer à plusieurs reprises des propositions constructives, visant à dissiper les appréhensions et à restaurer la confiance mutuelle, à améliorer les relations entre les deux groupes de pays et à rétablir la paix et la stabilité dans la région.

39. En juillet 1980, la Conférence des ministres des affaires étrangères des trois pays indochinois, réunie à Vientiane, a proposé des mesures concrètes en vue de diminuer la tension sur la frontière Kampuchea-Thaïlande, ramener la paix et la sécurité en des régions frontalières entre les deux pays, et progresser vers la solution des problèmes d'intérêt commun². Dans cet esprit, et avec l'accord du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea, le Viet Nam, à la 36^e séance de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, a proposé une mesure qui aboutirait à un retrait partiel des troupes vietnamiennes du Kampuchea. Cette proposition constructive n'a malheureusement pas eu d'écho de la part de nos voisins.

40. Au cours de cette année, les ministres des affaires étrangères des trois pays indochinois, réunis successivement à Hô Chi Minh-Ville en janvier [voir A/36/86] et à Phnom Penh en juin [voir A/36/328 et Corr. 1] ont pris de nouvelles initiatives de paix de grande importance.

41. En dernière date, au cours de cette trente-sixième session, la bonne volonté des pays indochinois s'est de nouveau concrétisée dans le mémorandum important du Ministère des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, contenant les sept principes devant régir les relations de coexistence pacifique entre les deux groupes de pays de l'Indochine et de l'ANASE, pour la paix, la stabilité, l'amitié et la coopération en Asie du Sud-Est, principes dont le représentant de la République démocratique populaire lao vient de présenter brillamment le contenu et la signification.

42. Une analyse objective fait ressortir clairement les deux aspects de la situation qui prévalent actuellement en Asie du Sud-Est : d'une part, l'intervention des puissances extérieures à la région et, d'autre part, les problèmes entre les pays de la région. Ces nouvelles propositions et initiatives de la part des pays de l'Indochine sont conformes à cette réalité de l'Asie du Sud-Est, car elles sont basées sur la distinction entre ces deux aspects de la situation. Partant de cette évaluation, elles proposent des approches différentes

et appropriées en vue de la solution pour chaque type de relations.

43. Pour des raisons que nous avons eu l'occasion d'exposer devant l'Assemblée, nous sommes convaincus que la cause du manque de paix, de l'instabilité en Asie du Sud-Est et de la dégradation des relations entre les pays de la région était et reste l'intervention des puissances extérieures à la région. C'est pourquoi, pour restaurer la paix et la stabilité, il est fondamental et urgent de mettre fin à cette intervention.

44. Quoi qu'on puisse dire de l'origine de la tension en Asie du Sud-Est, on ne peut nier l'existence du conflit actuel provoqué par la Chine contre les trois pays de l'Indochine. Le règlement pacifique de ce conflit — ce que les trois pays de l'Indochine ont toujours préconisé — peut et doit se faire par voie de négociation directe entre les pays indochinois et la Chine. L'intervention de la Chine en collusion avec les Etats-Unis d'Amérique contre les trois pays d'Indochine a, certes, une dimension internationale. La dernière guerre d'agression américaine contre le Viet Nam représentait une bien plus grande menace à la paix mondiale; elle a été aussi résolue directement entre le Viet Nam et les Etats-Unis.

45. Persévérant dans son désir de règlement pacifique du conflit, le Gouvernement du Viet Nam a fait de nombreuses propositions constructives au Gouvernement chinois en vue d'éliminer la situation de tension, de restaurer la paix et les relations normales entre les deux pays. Nous avons proposé à la Chine la reprise des négociations Viet Nam-Chine et déclaré notre disposition à entamer à tout moment son troisième round. Les trois pays de l'Indochine ont proposé à la Chine la signature des traités de non-agression et de coexistence pacifique entre la Chine et chacun des trois pays. C'est la partie chinoise qui a refusé successivement toutes nos propositions, démontrant par cette attitude intransigeante qu'elle est décidée à poursuivre sa politique d'hégémonie hostile aux pays indochinois et préjudiciable à la paix et la stabilité de la région.

46. Le Viet Nam, de même que la République démocratique populaire lao et le Kampuchea, ayant à cœur la solidarité et l'amitié traditionnelles entre le peuple chinois et les trois peuples de l'Indochine, et désirant ardemment le rétablissement des relations de bon voisinage avec la Chine, ne ménageront aucun effort en vue de rechercher un règlement pacifique du conflit avec la conviction profonde qu'en fin de compte, la juste cause vaincra, l'amitié des peuples finira toujours par prévaloir.

47. Quant aux différends dans les relations entre les pays de l'Indochine et ceux de l'ANASE, mon pays, comme toujours, est d'avis que toute solution devrait se baser sur cette idée que tout problème de l'Asie du Sud-Est devrait être résolu par les pays de la région, par voie de négociations, sans conditions préalables, sur la base du respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté de l'intégrité territoriale de chaque pays, de l'égalité et du respect des intérêts légitimes, sans imposer le point de vue de l'une des parties à l'autre et sans ingérence de l'extérieur. Cette idée de base est en honneur dans la pratique des relations entre les Etats de nombreuses régions, en Europe, en Afrique, en Amérique latine et ailleurs pour le règlement des problèmes régionaux; elle est pleinement conforme aux principes du mouvement des pays non alignés et de ceux de la Charte.

48. Concernant la région de l'Asie du Sud-Est, la réalité a démontré que tant que persiste l'intervention des forces extérieures à la région, il n'est pas possible de résoudre radicalement les différences entre les deux groupes de pays. Néanmoins, nous pensons que ce qui peut et doit être réalisé d'urgence à l'heure actuelle, c'est d'entamer et de continuer le dialogue entre les deux côtés, pour rechercher ensemble

les moyens d'accroître la compréhension mutuelle et la confiance réciproque, c'est de s'abstenir de tout acte de nature à aggraver davantage la situation. Ce faisant, les deux côtés créeront le climat favorable en vue d'éliminer graduellement les divergences, d'améliorer les relations entre les deux groupes de pays, de limiter les possibilités d'intervention de l'extérieur, de progresser pas à pas dans le rétablissement de la paix et de la stabilité de la région.

49. Etant donné la complexité des problèmes, cette œuvre délicate de normalisation des relations entre les deux groupes de pays ne peut se réaliser, ni du jour au lendemain, ni dans le cadre de débats acrimonieux qui ne font qu'exacerber la tension existante. Selon nous, ce grand objectif ne peut être atteint qu'avec une grande persévérance, à plusieurs niveaux, et à travers un processus de contacts directs entre les pays intéressés et souverains, également animés de la volonté politique de mettre fin à leurs divergences et de résoudre leurs propres problèmes dans l'intérêt général de la région comme dans celui de chaque pays.

50. C'est dans cet esprit que les trois pays de l'Indochine ont proposé un cadre suffisamment large pour les négociations sur la base des principes universellement admis. Les principes que nous avons proposés aux pays de l'ANASE englobent des sujets d'intérêt commun dans les relations entre les deux groupes de pays, dans l'immédiat aussi bien qu'à long terme, dans des domaines très variés de coopération, aussi bien bilatérale que multilatérale, allant de l'économie, des sciences et techniques à la culture, aux sports et au tourisme, y compris la coopération entre les pays riverains de la mer dite de Chine méridionale, et la coopération entre les pays de la région avec d'autres pays en dehors de la région.

51. Les propositions sont avancées par les pays de l'Indochine avec un désir sincère de négociation; elles ne sont assorties d'aucune condition préalable. En ce qui concerne l'objet des négociations et la procédure à suivre, les trois pays d'Indochine se sont montrés flexibles, préconisant un ordre du jour ouvert; chaque groupe de pays et chaque pays pourrait soulever tout problème qu'il estime nécessaire et qui est relatif à la paix et à la stabilité de la région. La discussion se fera sur la base de la stricte égalité, en abordant alternativement les sujets soulevés par les deux groupes de pays. Les négociations pourraient être menées au sein d'une conférence régionale, tout aussi bien qu'à travers des consultations entre pays de la région, bilatérales et multilatérales, pourvu que le processus de dialogue aboutisse à une solution acceptable pour tous les pays de la région. Une conférence internationale serait convoquée ultérieurement pour entériner et garantir les accords réalisés par les pays de la région.

52. En prévision de difficultés que pourraient avoir certains pays de la région, on a pris soin de spécifier que le fait de participer à la conférence ou aux consultations n'implique pas la reconnaissance réciproque sur le plan politique et diplomatique; les trois pays d'Indochine se sont mis d'accord pour proposer d'eux-mêmes la formule d'un ou deux représentants pour chaque groupe de pays. Enfin, la conférence régionale ou les consultations régionales peuvent se dérouler en présence d'observateurs extérieurs à la région; le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ou un certain nombre de pays convenus avec l'accord des deux groupes, Indochine et ANASE, pourront être invités.

53. Les trois pays de l'Indochine accueillent favorablement les bons offices du Secrétaire général en vue de promouvoir la compréhension et la confiance mutuelles entre les deux groupes de pays dans le règlement des problèmes relatifs à la paix et la stabilité de la région.

54. Nombre de délégations, au cours des débats antérieurs de cette session, se sont demandé avec raison si le maintien de la clique de Pol Pot au sein de l'Organisation ne constitue

pas l'empêchement majeur pour que les Nations Unies puissent jouer leur rôle dans les problèmes de la paix et de la stabilité de la région de l'Asie du Sud-Est. Les pays de l'Indochine ont par ailleurs déclaré qu'au cas où les Nations Unies écarteraient Pol Pot et consorts, l'Organisation pourrait se voir confier l'initiative de convoquer la conférence internationale en vue de reconnaître et garantir les accords réalisés par les pays de la région au cours de la conférence régionale ou au cours des consultations régionales.

55. Nous disons que les propositions des trois pays d'Indochine sont équitables car elles ne visent nullement à défendre nos intérêts aux dépens de ceux des pays de l'ANASE; au contraire, elles sont bénéfiques pour les deux côtés. Comme l'a montré suffisamment la réalité de ces trois dernières années, toute tentative visant à imposer une solution profitable à un seul côté ne peut aboutir qu'à l'impasse; elle ne fait qu'aggraver la confrontation entre les deux groupes de pays et créer les conditions favorables à l'accentuation de l'intervention et de l'ingérence des puissances extérieures à la région. Tous les pays de la région sont conscients qu'une telle situation, susceptible d'amener à des conséquences incontrôlables, ne sera d'aucun intérêt et n'aura aucun avantage pour les pays de l'ANASE, ni pour les pays de l'Indochine, ni pour la paix et la stabilité de la région; elle ne profite qu'à ceux qui ont intérêt à perpétuer la tension et la confrontation entre les pays de la région pour « pêcher en eau trouble », en vue de la réalisation de leurs ambitions d'hégémonie et d'expansion sur toute la région.

56. Bref, les propositions des trois pays de l'Indochine, inspirées d'une politique constante et à long terme, sont des propositions fondées sur la réalité, conformes aux cœur et à la raison, réalistes et flexibles; elles sont des propositions équitables pour des négociations ouvertes et franches.

57. Les trois pays de l'Indochine sont conscients de toute la complexité de la situation actuelle. Nous n'avons pas l'illusion que les divergences entre les deux groupes de pays puissent se résoudre aisément. L'intervention de puissances extérieures hostiles à nos objectifs communs de paix et de stabilité constitue toujours un grand obstacle.

58. Nous sommes cependant portés à un optimisme fondé, et pour plusieurs raisons. D'abord, entre les pays de l'Indochine et les pays de l'ANASE, il existe de nombreux points communs: les liens de l'histoire et de la culture, les mêmes souffrances et humiliations de l'époque coloniale et les mêmes aspirations actuelles à la paix et à la sécurité à l'abri de toute ingérence extérieure, la similitude des ressources humaines et naturelles, et aussi des problèmes à confronter dans l'œuvre de développement économique. Ce qui nous rapproche plus que tout autre facteur, c'est l'intérêt commun à la paix et à la stabilité de la région, en vue de concentrer tous nos efforts sur l'édification nationale, chaque pays dans la voie qu'ils s'est librement choisie.

59. Entre les deux groupes de pays, il a été une période où les relations mutuelles ont connu un heureux développement, et cela sur la base des principes de la coexistence pacifique. La confrontation des années d'avant 1975, de même que la détérioration actuelle des relations entre les deux groupes de pays, ne sont pas notre propre fait, mais sont liées à la politique d'intervention et d'agression des puissances extérieures à la région. Les pays de l'Indochine sont convaincus que le processus de consultations et de dialogue entre les deux groupes de pays de l'Asie du Sud-Est nous aidera, tôt ou tard, à dégager une solution juste et raisonnable de nos problèmes d'intérêt commun.

60. Ensuite, choisir le dialogue est aussi la voie de la sagesse, conforme à la tendance générale actuelle du mouvement des pays non alignés. La Conférence des ministres des

affaires étrangères des pays non alignés, tenue à New Delhi, en février 1981, a « instamment prié tous les Etats de la région d'entamer un dialogue conduisant au règlement de leurs différends et à l'établissement d'une stabilité et d'une paix durables dans la région, ainsi qu'à l'élimination d'ingérences ou de menaces d'intervention de puissances extérieures » [A/36/116 et Corr.1, annexe, par. 85].

61. Cette demande a été réitérée à la Réunion des ministres des affaires étrangères et des chefs de délégation des pays non alignés tenue les 25 et 28 septembre derniers à New York [voir A/36/566]. Cette voie est également conforme à la tendance générale de la communauté internationale dans son ensemble, qui s'est exprimée nettement au cours de la trente-sixième session, pour le maintien de la détente, le relâchement des situations de tension, le règlement des différends par voie de négociation. Des représentants de nombreux pays attachés à la paix et à la justice ont lancé un appel visant à promouvoir le dialogue ou tout au moins à ne rien faire qui soit de nature à entraver le processus de consultations en cours entre les pays de la région.

62. La décision prise à la présente session de l'Assemblée générale d'inscrire à son ordre du jour le point intitulé « Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est » témoigne une fois de plus du grand intérêt que porte la communauté internationale à la situation tendue et explosive de cette région.

63. Nous sommes heureux de porter à la connaissance de l'Assemblée générale que des consultations entre les pays de la région continuent à se dérouler dans une atmosphère de coopération franche et amicale. La délégation du Viet Nam s'est efforcée de présenter une analyse objective de la situation et de nos propositions en vue d'apporter à l'Assemblée des éléments de réflexion. Nous formulons l'espoir sincère que l'Assemblée apportera sa contribution positive à l'œuvre de paix et de stabilité en Asie du Sud-Est en encourageant la tendance au dialogue en cours entre les pays de la région.

64. Pour sa part, le Viet Nam, avec les autres pays de l'Indochine, est déterminé comme toujours à œuvrer inlassablement à la cause de la paix, de la stabilité, de l'amitié et de la coopération dans la région de l'Asie du Sud-Est, ainsi que de la paix en Asie et dans le monde.

65. M. ZAINAL ABIDIN (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*]: Aujourd'hui, notre attention est attirée une fois de plus sur la région de l'Asie du Sud-Est, dans le cadre du point 34 de notre ordre du jour. Il y a quelques jours seulement, nous avons eu un débat animé sur les tensions et les dangers existant dans la région à la suite de la situation explosive au Kampuchea. A une majorité écrasante, l'Assemblée générale a adopté la résolution 36/5, par laquelle elle a approuvé la Déclaration et la résolution de la Conférence internationale sur le Kampuchea². Nos collègues de la République démocratique populaire lao et du Viet Nam, avec ceux qui les appuient, ont voté contre la résolution. Maintenant, on nous demande de parler une fois de plus de la question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est à un niveau plus élevé, en marge des événements graves et persistants qui ont lieu au Kampuchea aujourd'hui, et en méconnaissant toutes les résolutions qui ont été adoptées jusqu'ici par les Nations Unies. Je dois avouer humblement, d'emblée, qu'il s'agit là d'un exercice futile. Dans cette assemblée, nous ne faisons pas simplement de la rhétorique. Le problème dont nous sommes saisis est réel et concerne la vie de millions de personnes, y compris de centaines de milliers de réfugiés à la frontière de la Thaïlande et du Kampuchea. Ce problème ne peut être laissé de côté et on ne peut non plus prétendre qu'il n'existe pas.

66. La question que nous discutons est d'un horizon si vaste, d'un concept si général, et si noble quant à son objectif que personne ne peut être en désaccord. Qui en Asie

du Sud-Est ne souhaite pas la paix? Qui, en toute logique, ne souhaite pas la stabilité qui est si essentielle pour le développement? Qui, dans la région, ne pense pas que la coopération est la garantie du progrès et du bien-être dans l'ensemble de la région? En fait, nous envisageons tous un grand objectif, un édifice de coopération régionale qui doit être construit grâce à des efforts difficiles, un édifice qui doit reposer sur une base ferme et saine de principes de relations internationales, principes qui doivent être considérés comme sacro-saints par toutes les parties intéressées. Ces principes sont inscrits dans la Charte, dans le communiqué de Bandung⁴ et sont ceux du mouvement non aligné. Je n'ai donc pas besoin de les rappeler ici. Ils ont été inscrits très clairement dans notre proposition d'une zone de paix, de liberté et de neutralité, énoncée dès 1971⁵. Toutefois, il faut souligner que la violation de l'un de ces principes, quel qu'il soit, saperait immédiatement la base même de la coopération régionale si nécessaire, et transformerait les idéaux et les aspirations implicites dans le point dont nous discutons en véritable moquerie.

67. On sait en général que la condition *sine qua non* de toute forme de coopération bilatérale ou régionale est l'existence de la confiance mutuelle entre les Etats. Il faut très précisément tenir compte de cela, surtout si l'on veut promouvoir la coexistence entre les deux systèmes politiques qui prédominent dans la région. Une telle coexistence doit être positive quant à son contenu et ne doit pas être seulement un état de tolérance mutuelle ou, ce qui est encore pire, être considérée par l'une des parties comme une occasion à saisir pour saper subrepticement l'intégrité et la stabilité de l'autre partie. Comme je l'ai dit au cours de la 46^e séance de la trente-cinquième session de l'Assemblée, nous avons tout d'abord été encouragés par les événements dans la région et nous nous sommes efforcés d'aboutir à cette coexistence à partir de la fin de la guerre du Viet Nam, en 1975. En fait, nous avons entrepris des initiatives en vue de la coopération régionale véritable. En ce qui concerne la Malaisie, nous avons commencé un programme de redressement de l'industrie du caoutchouc naturel au Viet Nam, qui a été détruite pendant la guerre.

68. Malheureusement, l'invasion ouverte du Kampuchea par le Viet Nam à la fin de 1978 nous a causé un choc brutal. Comment pouvons-nous tendre la main de la coopération à un pays qui, sans hésitation et de façon délibérée, méconnaît les bases mêmes du droit international et les principes fondamentaux régissant les relations internationales? Comment peut-on nous demander de croire les protestations de bonnes intentions des dirigeants du Viet Nam alors qu'ils ont cherché consciemment la participation d'une superpuissance avant de lancer une telle invasion? Si l'on a pu faire bon marché de la frontière du Kampuchea sous prétexte de légitime défense, quelles autres frontières, pour les mêmes raisons, pourraient subir le même sort? Cela me rappelle une théorie que j'ai entendue il y a plusieurs années et qui affirme ce qui suit : dans le vaste océan, les gros poissons mangent les poissons de taille moyenne, les poissons de taille moyenne mangent les petits poissons et les petits poissons mangent les crevettes. Quelquefois, cependant, certaines crevettes sont empoisonnées. La loi de l'océan ne peut donc pas être appliquée par le Viet Nam, quelles que soient les circonstances qui prévalent. Son application au Kampuchea a totalement détruit la crédibilité du Viet Nam et a éliminé la confiance qui existait entre pays de la région. Si le Viet Nam est sincère dans ses intentions visant la recherche de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est, il doit alors répondre aux appels lancés par la communauté internationale en retirant ses forces du Kampuchea et en cherchant un règlement politique global au problème du Kampuchea. Une telle solution serait de l'intérêt direct de la République démocratique

populaire lao et du Viet Nam et de notre intérêt à tous dans l'ensemble de la région.

69. Nos collègues de la République démocratique populaire lao et du Viet Nam nous ont demandé de faire face à la réalité du Kampuchea et de l'Asie du Sud-Est et de l'accepter. On nous demande de reconnaître la réalité du régime de Heng Samrin qui contrôle entièrement le pays et de reconnaître que cette situation est irréversible. Cependant, la réalité nous semble quelque peu différente. Nous voyons au Kampuchea un régime qui s'effondrerait immédiatement sans la présence de 200 000 soldats vietnamiens dans le pays. Nous voyons un pays qui vit encore en pleine guerre civile entre les guérilleros kampuchéens d'un côté et les forces vietnamiennes de l'autre. Nous voyons un pays continuant de dépendre, dans de fortes proportions, de l'aide alimentaire étrangère pour nourrir ses millions de ressortissants affamés. Nous voyons un territoire incitant encore des centaines de milliers de personnes à franchir ses frontières à la recherche de nourriture et d'abris, et qui hésitent ensuite à retourner dans leur patrie. Nous assistons à une tragédie humaine de vastes dimensions qui touche encore des cœurs sensibles dans le monde entier. Nous voyons un peuple, qui a été à l'origine de la civilisation d'Angkor, poussé misérablement à la famine et aux privations. Nous voyons des Kampuchéens innocents sacrifiés au nom de guerres qui ne sont même pas les leurs. Nous voyons un pays petit et faible devenir la victime d'un voisin puissant.

70. En bref, nous nous voyons nous-mêmes, si nous n'y prenons pas garde, devenir les victimes d'une situation semblable et connaître le même sort et la même tragédie. Voilà la réalité telle que nous la voyons. Notre réaction est donc bien claire. Nous voulons que les Vietnamiens et les Lao se joignent à nous et cherchent avec nous, conformément à la résolution 36/5, une solution politique globale au problème du Kampuchea, et ce, dès que possible. La façon dont ils diront qu'ils sont prêts ou hésitent à le faire sera, pour nous, un critère de leur crédibilité à partir duquel nous pourrions déterminer s'ils ont l'intention ou non de participer à l'élaboration de la paix et de la coopération régionales tant souhaitées.

71. On a dit qu'en cherchant des solutions aux différents problèmes de l'Asie du Sud-Est, le Viet Nam et la République démocratique populaire lao ne recherchaient pas la voie de l'affrontement, mais celle de la coopération. Les pays de la région doivent donc se regrouper, et se défendre de toute ingérence extérieure. En fait, cette approche régionale de non-affrontement pour résoudre les problèmes communs est une approche à laquelle la Malaisie a toujours souscrit, et qui se base sur le principe du non-recours à la force dans le règlement des différends. J'aurais simplement souhaité que le Viet Nam n'ait pas oublié ce principe ni cette approche avant de décider d'envahir le Kampuchea il y a quelques années. Nous ne nous trouverions pas maintenant confrontés au problème actuel. Nous ne pouvons donc pas, à ce stade, participer à un stratagème évident au nom de cette approche régionale de non-affrontement. En premier lieu, on ne peut pas nous demander d'accepter, même indirectement, le *statu quo* au Kampuchea tout en ne tenant pas compte du conflit kampuchéen. Nous ne pouvons pas, non plus, participer à toute initiative qui, au nom de la coopération régionale, reviendrait à adopter une attitude d'affrontement envers les pays qui ne font pas partie de la région. A notre avis, cela ne ferait que nous entraîner vers des problèmes plus graves encore, à la solution desquels les grandes puissances ne manqueraient pas de vouloir participer, et vers un affrontement dans la région même.

72. La situation au Kampuchea, en particulier, et la paix, la stabilité et la coopération en Asie du Sud-Est, en général, ne peuvent pas être considérées isolément. Nous sommes

d'accord pour dire que nous devons nous éloigner de la rivalité entre grandes puissances, mais nous nous rendons compte, toutefois, que nous avons besoin de leur coopération respective afin de parvenir à notre objectif. La voie de l'affrontement ne donnera pas le résultat souhaité. Les intérêts légitimes des grandes puissances dans notre région doivent également être reconnus.

73. C'est pour cette raison que nous pensons sincèrement que la proposition présentée par la Conférence sur le Kampuchea, en juillet, et qui a été approuvée par la résolution 36/5 de l'Assemblée générale, est des plus viables et des plus pratiques pour toutes les parties intéressées. C'est une approche qui peut garantir au Kampuchea une paix permanente, le non-alignement et la neutralité, ce qui entraînera la paix et la stabilité au Viet Nam et dans la République démocratique populaire lao et assurera la paix, la stabilité et la coopération dans la région de l'Asie du Sud-Est. C'est une proposition qui peut amener l'harmonisation des relations entre la République démocratique populaire lao et le Viet Nam, d'une part, et entre leur puissant voisin au nord et leurs voisins plus petits au sud, d'autre part. C'est un moyen d'assurer en même temps la réalisation des intérêts légitimes des amis de la République démocratique populaire lao et du Viet Nam. Par-dessus tout, c'est une perspective positive de paix, de progrès et de bonheur pour nous tous en Asie du Sud-Est.

74. M. SUJA (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*] : Malheureusement, cette année encore, on n'a pas réussi à mettre un terme à la tension constante ni aux troubles persistants dans l'une des régions les plus explosives du monde, l'Asie du Sud-Est. La situation dans cette région, qui continue de menacer gravement la paix et la sécurité, suscite naturellement l'inquiétude d'un certain nombre de pays, au nombre desquels figurent des pays qui ne font pas nécessairement partie de la région.

75. La cause principale de cette situation réside dans la politique persistante d'aventurisme qui consiste à créer, de l'extérieur, une instabilité dans cette région en attisant la méfiance et les conflits. C'est là le produit de la collusion entre l'impérialisme et l'hégémonisme chinois. Ce sont là les forces qui, en contradiction flagrante des principes fondamentaux de la Charte et des normes de droit international, sapent l'indépendance des Etats souverains de la région, violent leur intégrité territoriale, déchaînent une guerre psychologique contre ces Etats, commettent des actes d'agression directe, y compris des attaques armées, prétendant de cette manière vouloir donner des leçons. Tant que Pékin continuera de menacer le Viet Nam en voulant lui donner « une deuxième leçon », tant que ne cesseront pas les tentatives consistant à maintenir et à faire monter artificiellement, de l'extérieur, la tension le long de la frontière entre le Kampuchea et la Thaïlande, tant qu'on n'arrêtera pas le flux d'aide militaire, matérielle, morale et diplomatique venant de l'étranger, aide accordée généreusement aux débris du groupe de Pol Pot et à d'autres groupes qui ne bénéficient pas de l'appui du peuple kampuchéen, tant que tout cela n'aura pas disparu, les racines de la tension, de l'inquiétude et de l'instabilité en Asie du Sud-Est ne pourront pas disparaître non plus.

76. C'est à cette catégorie destructrice qu'il faut attribuer les tentatives visant à mettre sur pied un prétendu front ou même un prétendu gouvernement de coalition pour l'un des Etats souverains de cette région, dont le peuple est déjà libre et a, sans équivoque, choisi les organes suprêmes de son pouvoir d'Etat. Ces organes mènent d'ailleurs une politique grâce à laquelle des succès considérables ont été obtenus, et la vie quotidienne tend à redevenir normale dans tous les domaines.

77. Dans le domaine des affaires étrangères, la République populaire du Kampuchea mène une politique de non-alignement et de relations amicales avec tous les pays du monde. Comme nous l'avons souligné dans la déclaration conjointe signée à l'occasion de la visite officielle que la délégation de parti et de gouvernement tchécoslovaque, dirigée par le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de la Tchécoslovaquie et Président de la Tchécoslovaquie, Gustav Husak, a rendue à la République populaire du Kampuchea en février dernier, notre pays appuie entièrement l'orientation de la politique extérieure du Kampuchea et se félicite de cette politique de paix, de compréhension mutuelle et de non-alignement, qui tend à élargir la coopération avec tous les Etats, en particulier avec les pays de l'Asie du Sud-Est, et qui se base sur les principes de l'égalité et de la coexistence pacifique.

78. Le règlement des problèmes de cette région conformément aux intérêts vitaux et aux aspirations des peuples des pays de l'Asie du Sud-Est doit, selon nous, commencer par l'élimination des causes de trouble et d'instabilité. Il faut tout d'abord mettre un terme à l'ingérence impérialiste et hégémoniste. Dès qu'auront disparu ces causes — qui sont à l'origine de la présence, aux termes d'un accord et pour une période déterminée, des troupes vietnamiennes en République populaire du Kampuchea —, la République socialiste du Viet Nam, comme l'ont déclaré ses représentants à cette tribune même, retirera ses troupes.

79. La gamme étendue des propositions réalistes et constructives faites par les pays de l'Indochine nous paraît être une base positive pour régler les problèmes de l'Asie du Sud-Est; ces propositions constituent un témoignage éclatant et sans équivoque de volonté sincère de ces pays de convoquer une conférence régionale et de faire progresser le dialogue avec les pays de la région, seule façon raisonnable et acceptable d'aboutir à des résultats positifs.

80. Le mémorandum du Ministère des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, en date du 28 septembre 1981, contenant les principes régissant les relations de coexistence pacifique entre deux groupes de pays d'Asie du Sud-Est pour la paix, la stabilité, l'amitié et la coopération atteste de façon indiscutable cette volonté de parvenir à un règlement. Ce document confirme l'aspiration sincère des pays de l'Indochine à un dialogue avec ceux de l'ANASE. Il formule les principes destinés à promouvoir la coopération mutuelle et la confiance entre ces pays. Si l'on mettait en œuvre ces principes, si l'on engageait des négociations et des consultations dans le but de parvenir à un accord, sous une forme ou une autre, entre les pays de l'Indochine et ceux de l'ANASE, alors nous aurions éliminé les obstacles les plus sérieux qui se dressent sur la voie qui mène à une paix et à une sécurité durables dans cette région.

81. Nous nous félicitons également du fait que, dans le mémorandum susmentionné, comme dans les propositions concernant la poursuite d'un dialogue politique, se trouvent des idées des plus concrètes à propos du développement de la coopération entre les pays de l'Asie du Sud-Est dans les domaines économique, technique, scientifique, culturel, etc. Toute autre voie impliquant des manœuvres ou des ruses dirigées contre le dialogue ou ayant pour but de dresser les pays de l'Indochine et ceux de l'ANASE les uns contre les autres, de même que toute tentative d'abuser de l'autorité de l'Organisation afin de s'ingérer dans les affaires intérieures d'un Etat souverain ne feront que perpétuer l'inquiétude et l'instabilité en Asie du Sud-Est. C'est précisément à l'élimination des graves sources de tension que les Nations Unies doivent œuvrer si elles veulent renforcer la paix et la sécurité internationales.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (suite)* :

c) Election de cinq membres de la Cour internationale de Justice

82. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : A propos de l'élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice à laquelle on procédera le jeudi 5 novembre, dans l'après-midi, j'attire l'attention de l'Assemblée sur les documents pertinents : le document A/36/301-S/14501, en date du 11 juin 1981, qui établit la composition de la Cour et la procédure d'élection, tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité; les documents A/36/302 et Add.1 à 3-S/14502 et Add.1 à 3, qui contiennent la liste des candidats; et le document A/36/303 et Corr. 1 et 2-S/14503 et Corr. 1 et 2 qui contient les notices biographiques des candidats.

83. Etant donné qu'il y a eu des changements dans la liste initiale des candidats — comme indiqué dans les documents A/36/302 et Add.1 à 3-S/14502 et Add.1 à 3 — cer-

tains Etats Membres ont dit qu'il leur paraissait souhaitable, afin de faciliter les choses, qu'au moment de l'élection on soumette à l'Assemblée une liste complète et mise à jour des candidats. En conséquence, je me propose de demander au Secrétariat de publier à nouveau une liste révisée des candidats, qui contiendrait les derniers renseignements obtenus depuis la publication de la première liste, ce qui faciliterait l'élection pour tous les représentants.

La séance est levée à 12 h 15.

NOTES

1. Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Annexes*, point 119 de l'ordre du jour, document A/35/193 et Add.1 et 2.

2. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément de juillet, août et septembre 1980*, document S/14071.

3. Voir *Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea, New York (13-17 juillet 1981)* [publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20].

4. Voir *Conférence des pays afro-asiatiques, du 18 au 24 avril 1955*, La documentation française (Articles et documents), n° 0200, 28 avril 1955.

5. Déclaration et communiqué commun publiés à Kuala Lumpur le 27 novembre 1971 par les ministres des affaires étrangères de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/1019).

*Reprise des débats de la 35^e séance.